



Organisation  
internationale  
du Travail

► Bureau d'évaluation



i-eval Discovery



## Entr'Alliance : pour l'élimination du travail des enfants et du travail forcé

### INFORMATIONS RAPIDES

**Pays:** Huit États membres de l'UEMOA et pays (Côte d'Ivoire, Inde, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigeria, République Démocratique du Congo)

**Date à laquelle l'évaluation a été complétée par l'évaluateur:** 31 October 2023

**Date à laquelle l'évaluation a été approuvée par EVAL:** Cliquez ici pour entrer la date

**Type d'évaluation:** Externe

**Horaire d'évaluation:** Mi-parcours

**Mode d'évaluation:** Indépendant

**Bureau administratif:** FUNDAMENTALS

**Bureau technique:** FUNDAMENTALS, ENTERPRISES/MULTI, CO-DELHI, CO-KINSHASA, CO-ANTANANARIVO/CO-Morocco/CO-Côte-d'Ivoire/CO-Mexico/CO-Inde/International Training Center (ITCILO)/CO Malaysia/CO Nigeria/UEMOA

**Gestion d'évaluation:** Katherine Torres

**Nom(s) de l'évaluateur:** Maryvonne Arnould

**Code du projet:** GLO/20/60/FRA

**Donateur(s) & budget:** Gouvernement français, EUR 2 400 000,00

*Mots clés: Travail décent, travail des enfants, travail forcé, diligence raisonnable, dialogue social, assistance technique, renforcement de capacités*

Cette évaluation a été réalisée selon les procédures et politiques d'évaluation du BIT. Le rapport n'a pas été révisé, mais a fait l'objet d'un contrôle de qualité effectué par le Bureau d'évaluation du BIT.

## CONTEXTE

### Résumé du but, de la logique et de la structure du projet

La présente évaluation de mi-parcours porte sur le projet *Entr'Alliance : pour l'élimination du travail des enfants et du travail forcé*, qui vise à contribuer à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé et à la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) 8, portant sur le travail décent et la croissance économique — plus particulièrement la cible 8.7 qui s'y rattache. Doté d'un budget total de EUR 2,4 millions financé par la France, le projet s'échelonne sur cinq ans (2020-2024) et est mis en œuvre par l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui en confie la coordination à son Service Principes et Droits fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS).

### Situation actuelle du projet

La dernière Conférence internationale du Travail, tenue en 2023, a fait ressortir les défis multiples auxquels sont confrontés l'ensemble des pays dans la foulée de la pandémie de COVID-19, qui a provoqué une crise économique et sociale mondiale à laquelle se sont ajoutées une poussée de l'inflation, une multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes enregistrés mondialement ainsi qu'une instabilité géopolitique. Ces changements ont entraîné des répercussions sur le monde du travail, ralenti les avancées vers la justice sociale et amplifié la problématique du travail des enfants et du travail forcé dans certaines régions. Dans un monde bouleversé par les problèmes économiques et sociaux et confronté aux effets néfastes et aux mutations négatives que peuvent avoir ces problèmes sur les droits fondamentaux du travail et sur la promotion du travail décent, l'Alliance 8.7 se voit renforcée dans sa mission et encouragée à poursuivre ses efforts pour une coopération mondiale plus dynamique et efficace sur élimination du travail des enfants et le travail forcé. Dans cette optique, et conformément à son mandat consistant à promouvoir les droits au travail, encourager la création d'emplois décents, développer la protection sociale et renforcer le dialogue social dans le domaine du travail, l'OIT a lancé le projet Entr'Alliance en 2020.

Pour parvenir à ses fins et contribuer à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé et à la réalisation de l'ODD 8 et l'atteinte de la cible 8.7, le projet Entr'Alliance s'efforce d'atteindre deux résultats intermédiaires interdépendants qui doivent conduire à une meilleure compréhension des enjeux associés au travail des enfants et au travail forcé ainsi qu'appuyer la convergence des interventions des pays pionniers et des mandants tripartites, dans le but d'apporter des réponses concrètes, mieux intégrées et plus innovantes aux défis que posent le travail des enfants et le travail forcé, en particulier au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales. Cette démarche repose sur l'atteinte de deux résultats immédiats qui se renforcent mutuellement et ont trait, d'une part, à l'actualisation des estimations mondiales afin de mesurer les progrès accomplis dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé ainsi que guider la formulation de politiques publiques pertinentes et, d'autre part, au renforcement des capacités des gouvernements, des mécanismes de coopération public-privé,

	<p>de l'appui au dialogue social dans les pays pionniers ainsi que des réseaux d'entreprises impliqués dans l'Alliance 8.7, soit la Plateforme sur le travail des enfants (CLP) et le Réseau mondial d'entreprises sur le travail forcé et la traite des êtres humains (GBNFL).</p>
	<p>Les bénéficiaires directs du projet sont les mandants tripartites des pays où sont menées les activités de ce dernier, les membres et entreprises de la CLP du GBNFL qui tirent parti des interventions et produits déployés par le projet, ainsi qu'un public plus large qui pourrait tirer parti des actions prises au sein des États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et, potentiellement, dans d'autres pays d'Afrique francophone. Les bénéficiaires finaux du projet sont les garçons et filles des pays participants qui, grâce aux retombées d'Entr'Alliance, pourraient voir s'amoinrir le risque d'être soumis au travail forcé ou au travail des enfants.</p>
<b>But, destinataire et portée de l'évaluation</b>	<p>Les objectifs de la présente évaluation de mi-parcours consistent principalement à examiner la pertinence du projet Entr'Alliance, sa cohérence — c'est-à-dire sa structure, sa cohésion et la synergie établie avec d'autres initiatives déployées par le Bureau international du Travail (BIT) —, son efficacité, son efficience (sur le plan de l'utilisation des ressources) ainsi que les orientations vers l'impact et la durabilité ou la pérennité du projet. De plus, l'évaluation vise à dégager des leçons et bonnes pratiques potentielles pour les principales parties prenantes de même qu'à formuler des recommandations permettant de guider la poursuite des activités.</p>
	<p>L'évaluation couvre la période de mise en œuvre du projet entre 2020 et août 2023 et examine l'ensemble des résultats obtenus depuis le lancement des travaux. La portée géographique de l'évaluation est mondiale, sous-régionale (UEMOA et ses huit États membres dont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Sénégal et le Togo) et nationale avec, dans ce dernier cas, une implication de certains bureaux pays du BIT — dont ceux de la Côte d'Ivoire, de l'Inde, de Madagascar, de la République démocratique du Congo (RDC) — de même que des interventions pays en Malaisie, au Maroc, au Mexique et au Nigeria.</p>
	<p>L'évaluation s'adresse principalement aux mandants du BIT dans les pays ciblés par Entr'Alliance, aux gestionnaires du projet, aux partenaires techniques, au donateur de même qu'aux bureaux pays du BIT visés par les interventions du projet et aux fonctionnaires du siège de l'OIT à Genève (FUNDAMENTALS, GBNFL et Unité des entreprises multinationales et de l'engagement auprès des entreprises (ENTERPRISES/MULTI)).</p>
<b>Méthodologie de l'évaluation</b>	<p>L'évaluation a été réalisée selon une méthodologie qui, initialement, comprenait cinq phases, soit la tenue de consultations préliminaires, une revue documentaire et l'élaboration d'un rapport de démarrage, la conduite d'entrevues auprès d'intervenants-clés, la tenue d'une session de restitution, et une validation et analyse des données ainsi que la production d'un rapport d'évaluation préliminaire et d'un rapport d'évaluation final. Cependant, peu avant la fin de son mandat, la consultante indépendante</p>

mandatée par l'OIT a convenu avec la gestionnaire de l'évaluation et l'équipe du projet Entr'Alliance qu'il ne serait pas nécessaire de tenir une session de restitution comme prévu. Pour recueillir les données probantes dont elle avait besoin pour répondre aux questions d'évaluation, la consultante indépendante a examiné une soixantaine de documents fournis par le BIT ou obtenus auprès d'autres sources. De plus, elle a réalisé, à distance, des entrevues individuelles semi-structurées avec 19 intervenants-clés constituant un échantillon représentatif des parties prenantes du projet. En toute transparence, ces différents interlocuteurs ont fait part de leurs expériences et perceptions concernant les résultats du projet, ce qui a grandement contribué à assurer la fiabilité des constats formulés dans le présent rapport d'évaluation.

### Résultats principaux et conclusions

**Pertinence** : L'évaluation confirme la pertinence des interventions du projet Entr'Alliance et la contribution concrète de ce dernier à la réalisation des ODD, plus précisément l'ODD 8.7, par la prise de mesures immédiates et efficaces visant à éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes d'ici 2025 ainsi qu'à éradiquer le travail forcé, l'esclavage moderne et la traite des êtres humains d'ici 2030.

Parce qu'il soutient les efforts pour mettre fin au travail des enfants et au travail forcé, le projet Entr'Alliance s'harmonise avec les priorités définies dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (PCNUDD), lequel souhaite élaborer des programmes en se fondant sur les droits de la personne et sur une analyse rigoureuse des pays ainsi qu'encourager l'action collective et l'établissement de partenariats afin d'aider les pays à atteindre les ODD en ne laissant personne de côté. Par ailleurs, l'évaluation confirme le bien-fondé du projet Entr'Alliance par rapport au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui place la justice sociale et le travail décent pour tous au cœur de ses interventions dans le but de garantir les droits au travail, d'encourager le dialogue social, d'étendre la protection sociale et de promouvoir l'emploi et l'entreprise. Par ailleurs, le projet Entr'Alliance s'harmonise avec les Objectifs 1, 4 et 7 du Programme et budget (P&B) de l'OIT pour la période biennale 2020-2021. De même, Entr'Alliance s'avère pertinent au regard des besoins des mandats tripartites, notamment parce qu'il favorise le recours à une approche consensuelle d'intervention impliquant tous les acteurs dans l'identification de démarches et de solutions pour éradiquer le travail des enfants et le travail forcé, et parce qu'il s'harmonise avec les priorités de développement national et les programmes pays pour le travail décent (PPTD) des pays où il intervient.

**Cohérence** : L'évaluation confirme le caractère tout à fait adéquat et pertinent de l'articulation d'Entr'Alliance et de ses composantes, lesquelles appuient des actions transversales, soutiennent la complémentarité des actions proposées et favorisent, par le fait même, un enrichissement mutuel. L'analyse met en évidence un modèle logique qui décline de

manière claire les principales relations de cause à effet entre l'objectif ultime du projet, les résultats intermédiaires, les résultats immédiats, les produits (extrants) et les indicateurs établis au départ. Par contre, le projet ne dispose pas d'une théorie du changement formelle; seule existe une théorie du changement implicite qui avait été proposée dans le document de projet (PRODOC), mais ne se reflète pas fidèlement dans le modèle logique établi par la suite.

**Efficacité :** L'analyse du projet permet de conclure qu'Entr'Alliance a été globalement efficace et a permis d'actualiser les estimations mondiales sur le travail des enfants et le travail forcé, de décrire ces problématiques au niveau mondial et de proposer des recommandations en termes de priorités politiques visant à éradiquer le travail des enfants et le travail forcé. Les estimations ont également fait ressortir l'importance de conjuguer les efforts de tous les partenaires et le besoin d'accroître les investissements dans le secteur de l'agriculture — notamment en Afrique sub-saharienne, où les crises récurrentes et la pauvreté ont fait en sorte d'augmenter de 16,6 millions le nombre d'enfants astreints au travail au cours des quatre dernières années.

Les interventions de la CLP ont permis de renforcer la collaboration entre les leaders et partenaires de l'Alliance 8.7, en plus d'inciter les partenaires publics et privés à se mobiliser et à formuler des engagements concrets, en particulier dans le cadre des préparatifs et de la participation à la 5<sup>e</sup> Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants. Dans le cadre de l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants, cette mobilisation s'est traduite par la formulation officielle de 100 promesses d'action par le secteur privé. Par ailleurs, la CLP a piloté, avec ses membres, des initiatives concrètes impliquant le secteur privé, en étroite collaboration avec des parties prenantes nationales dans des pays touchés par la pandémie de COVID-19 (Maroc, Côte d'Ivoire, RDC et Madagascar).

Les interventions d'Entr'Alliance ont permis de fournir un appui technique adapté aux besoins des entreprises et contribué à la sensibilisation continue et au renforcement des capacités d'entreprises françaises quant au devoir de vigilance et à l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. À ce jour, plus de 39 sociétés françaises ont participé aux événements organisés par la CLP. La visibilité des interventions menées par le projet et les efforts de mobilisation auprès du secteur privé ont permis à la CLP de s'élargir, avec treize nouvelles adhésions.

La création de groupes de travail pays au sein de la CLP (en RDC, en Côte d'Ivoire et en Inde) a permis de mobiliser les membres ainsi que facilité les synergies avec les parties prenantes nationales, ce qui s'est traduit ou se traduira par une participation à des actions concrètes ciblées dans des régions précises (concentration géographique). Jusqu'à présent, l'action des groupes de travail a permis d'identifier les principaux acteurs de chaînes de valeur sélectionnées pour chacun des pays et d'obtenir l'accord de bon nombre d'organisations qui s'approvisionnent dans une même région, ce qui



pourrait se traduire par des investissements à l'étape de la mise en œuvre d'initiatives pilotes. À terme, les recherches et les efforts déployés par les groupes de travail permettront de mieux cerner la nature et le potentiel des initiatives pilotes ainsi que de tester des modèles d'intervention nationaux sectoriels ou trans-sectoriels afin de lutter contre le travail des enfants.

La CLP a également contribué au renforcement des capacités des entreprises, en misant sur une approche prenant appui sur la *Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale* (Déclaration sur les EMN) et misant sur la promotion de pratiques responsables, durables et inclusives au sein des entreprises qui opèrent en Afrique, notamment au niveau sous-régional auprès des États membres de l'UEMOA. L'évaluation confirme que le projet a contribué à la sensibilisation continue des entreprises quant au devoir de diligence et à l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Entr' Alliance a su tirer parti de collaborations entre les réseaux des entreprises du BIT en matière de travail des enfants (CLP) et de travail forcé (GBNFL) ainsi que de la complémentarité de ses interventions pour assurer une meilleure compréhension des enjeux et la prestation d'un solide appui technique aux membres des deux réseaux. Ces atouts ont permis aux membres de mieux s'informer et de s'outiller pour contribuer à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé, y compris dans leurs chaînes d'approvisionnement respectives, et ce, tout en renforçant l'action collective pour lutter contre ces problématiques.

**Efficiace** : Le projet Entr'Alliance a jusqu'à présent réussi à utiliser de manière optimale les ressources humaines et financières et l'expertise à sa disposition. Les synergies créées et la mutualisation des ressources humaines et financières ont permis, à partir du siège de l'OIT, de gérer des initiatives terrain sans l'intervention d'équipes pays, par la mise à profit du travail en commun et en synergie avec d'autres projets, et par la démonstration d'une volonté de s'allier l'expertise technique de toutes les parties prenantes, là où celles-ci excellent tout particulièrement, de façon à créer un écosystème favorable à la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé.

L'évaluation estime que, même si Entr'Alliance a su faire preuve de diligence dans l'utilisation des fonds octroyés, et ce, tout en réussissant à joindre un nombre impressionnant d'auditeurs et d'intervenants, le fait que la coordination des différentes composantes soit assurée par des effectifs limités au sein de FUNDAMENTALS constitue une zone de fragilité pour une initiative disposant d'une aussi grande visibilité technique et politique pour le donateur.

**Orientation vers l'impact et durabilité** : Bien que l'évaluation des impacts d'une initiative comme Entr'Alliance nécessite de s'inscrire dans une perspective d'appui à long terme qui va bien au-delà de la période visée par le projet, l'évaluation juge qu'il est déjà possible de déceler certaines avancées prometteuses. Cela dit, les progrès continus vers l'atteinte d'un

impact dépendront de la mise en œuvre efficace des interventions à venir, lesquelles intégreront les résultats de travaux de recherche actuels et futurs et prendront appui sur des approches nationales multisectorielles misant sur l'engagement du secteur privé dans les pays ciblés par le projet. Par ailleurs, le fait que l'OIT préconise une approche intégrée pour promouvoir un changement global par le biais du projet Entr'Alliance donne à penser que les efforts déployés jusqu'à présent perdureront et contribueront, à long terme, à la pérennité des interventions.

**Conclusion générale :** L'évaluation confirme que les initiatives globales et les interventions au niveau national menées par le projet Entr'Alliance sont pertinentes et s'harmonisent avec les priorités nationales des pays ciblés, le PCNUDD, les PPTD et les ODD, plus précisément la cible 8.7. Ces initiatives et interventions mettent le travail des enfants et le travail forcé à l'avant-scène du débat international et des discussions nationales tout en renforçant l'adhésion et l'engagement des parties prenantes.

Les efforts pour faire avancer la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé doivent continuer de s'appuyer sur des initiatives globales qui, comme le démontre l'évaluation, ont donné des résultats et eu de multiples incidences sur le plaidoyer, le dialogue social ainsi que la mobilisation et l'engagement des secteurs public et privé. À cet égard, Entr'Alliance a multiplié les synergies avec d'autres interventions du BIT ciblant le travail des enfants ou d'autres piliers du travail décent, de manière à mutualiser les ressources, ajouter à la cohérence des actions prises sur le terrain et augmenter l'échelle des efforts investis.

Au sein des chaînes d'approvisionnement et dans les pays ciblés, le projet a permis d'accélérer les échanges et de multiplier les possibilités de collaboration entre membres de l'Alliance 8.7 au niveau international, national, sectoriel et local. La coopération avec d'autres agences des Nations Unies, les synergies établies avec d'autres initiatives menées par le BIT ainsi que la recherche et les activités sur le terrain menées par la CLP sont autant d'éléments qui ont permis de développer un agenda global plus cohérent en vue d'atteindre la cible 8.7.

La résolution des problématiques associées au travail des enfants et au travail forcé exige l'adoption d'une stratégie qui mise avant tout sur une meilleure compréhension des enjeux et des causes structurantes associées à ces phénomènes, par le biais de recherches solides et de la production d'estimations mondiales sur le travail des enfants et le travail forcé. De telles informations appuient à leur tour le plaidoyer et favorisent l'engagement et la mobilisation de toutes les parties prenantes à contribuer à un dialogue social constructif et à la convergence des actions, en vue d'adopter des approches consensuelles pour éradiquer le travail des enfants et le travail forcé. Ces efforts s'accompagnent d'un renforcement des capacités relatives à diverses thématiques, de façon à appuyer un dialogue constructif sur la contribution du secteur privé à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement et à

	<p>l'adoption de pratiques responsables, durables et inclusives au sein d'entreprises qui investissent et opèrent plus particulièrement en Afrique.</p>
	<p>Le projet Entr'Alliance a su tirer parti d'une bonne collaboration entre les réseaux établis par la CLP et le GBNFL de l'Alliance 8.7, de la complémentarité des interventions menées pour assurer une meilleure compréhension des enjeux liés au travail des enfants et au travail forcé ainsi que de la prestation d'un solide appui technique aux membres des deux réseaux. Ces atouts ont permis aux membres d'être mieux informés et outillés pour contribuer à l'élimination de ces phénomènes, y compris dans leurs chaînes d'approvisionnement respectives, et pour renforcer l'action collective visant à lutter contre eux.</p>
	<p>Les interventions de la CLP dans les pays ciblés ont démontré une volonté politique de faire avancer la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé et d'engager les secteurs public et privé dans des processus concrets et dans un dialogue national avec les autorités nationales des pays ciblés, ce qui permet à l'Alliance 8.7 de se coordonner de manière plus efficace afin d'agir comme un accélérateur de processus au niveau national, en s'appuyant sur des projets pilotes dans des pays pionniers en Afrique, là où on observe une résurgence du phénomène. Ce travail est d'une importance capitale, car pour autant qu'elle souhaite infléchir fortement la courbe de progression du travail des enfants, la communauté internationale aura tout avantage à miser sur l'Afrique, où cette problématique est particulièrement marquée — d'autant plus qu'à priori la prochaine Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants pourrait se dérouler en Afrique en 2026. Si tel devait être le cas, la France pourrait être appelée à jouer un rôle important.</p>

## RECOMMANDATIONS, LEÇONS APPRISES ET BONNES PRATIQUES

<p><b>Principales recommandations et suivi</b></p>	<p><b>Recommandation 1.</b> Compléter et finaliser, d'ici 2024, les travaux de recherche associés au rapport sur l'impact économique des salaires « dérobés » aux victimes du travail forcé, qui constitue l'un des livrables prévus du projet.</p>
	<p><b>Recommandation 2.</b> Lors de la planification de projet, veiller lors de l'étape de conceptualisation des interventions à définir une chaîne de résultats complète permettant d'identifier les relations causales entre les différents niveaux de résultats, sachant qu'Entr'Alliance repose actuellement sur une théorie du changement implicite qui présente les résultats intermédiaires escomptés sans pour autant les introduire dans le cadre logique devant appuyer la mise en œuvre.</p>
	<p><b>Recommandation 3.</b> Continuer à exploiter les efforts déployés par les groupes de travail pays de la CLP ainsi que les connaissances collectives tirées de la finalisation des études devant conduire à une action concertée sur le terrain, en ayant pour stratégie d'exploiter les synergies entre projets, les collaborations intersectorielles ou encore les approches intégrées (IABA), de façon à jeter les bases pour l'établissement de zones exemptes de travail</p>



	<p>des enfants dans les pays ciblés et, ainsi, réaliser un impact à une échelle significative.</p>
	<p><b>Recommandation 4.</b> Dans le but de favoriser l'apprentissage par les pairs (Peer Learning) entre les groupes de travail de la CLP, songer à élaborer des balados (podcasts) sur les démarches entreprises et les progrès atteints qui appuieraient la poursuite de réflexions sur les stratégies innovantes et favoriseraient le partage d'expériences entre les différents groupes de travail, dans le but d'éviter que certaines connaissances acquises restent inexploitées ou revêtent un caractère strictement exclusif.</p>
	<p><b>Recommandation 5.</b> Afin de consolider les liens avec les bureaux pays de l'OIT et contribuer au renforcement du dialogue social national, réfléchir au développement de mécanismes avec les bureaux pays qui permettraient à la CLP de faire appel à ces derniers pour identifier, sur le terrain, des représentants d'EMN membres qui pourraient être conviés à prendre part à des réunions de travail.</p>
	<p><b>Recommandation 6.</b> Dans le cadre de futures actions, songer à consolider les efforts de recherche encore limités déployés jusqu'à présent afin d'intégrer les problématiques et préoccupations liées à l'environnement et aux bouleversements climatiques touchant le secteur agricole, compte tenu des incidences du changement climatique et des répercussions que les débats sur l'empreinte carbone risquent d'avoir sur l'utilisation des matières premières dans les chaînes d'approvisionnement, de façon à encourager l'adoption de mesures appropriées et l'allocation de ressources pour formuler des orientations et mettre au point des outils à l'intention des équipes de l'OIT et des mandants tripartites dans les pays d'intervention.</p>
	<p><b>Recommandation 7.</b> Continuer d'offrir une assistance technique aux gouvernements nationaux afin de veiller à ce que les lois et les politiques nationales empêchent la mise à profit du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des humains ou, a contrario, afin de renforcer les cadres politiques, légaux et réglementaires de lutte contre le travail des enfants et assurer la complémentarité avec les interventions que soutient le projet et qui favorisent la compréhension des enjeux liés au travail des enfants et au travail forcé ainsi que le renforcement des capacités des mandants tripartites, pour permettre à ces derniers de soutenir le dialogue social à l'appui d'une amélioration continue de la situation en matière de diligence raisonnable et de conformité au sein des chaînes d'approvisionnement.</p>
	<p><b>Recommandation 8.</b> Songer à favoriser la multiplication des échanges entre les pays ciblés par les interventions du projet et à réunir les équipes de travail pays, afin de soutenir des échanges réguliers sur le processus de mise en œuvre ainsi que répertorier et favoriser la mise en commun de l'information sur les facteurs de réussite, les défis, les meilleures pratiques et les leçons apprises dans le cadre des interventions pays. De tels échanges pourraient également donner une occasion d'ajuster de manière proactive les interventions en cours, si nécessaire.</p>

	<p><b>Recommandation 9.</b> Considérer un approfondissement de la relation établie avec certaines institutions de formation qui souhaiteraient établir un partenariat portant sur les questions de responsabilisation sociale et de conduite responsable des entreprises, de façon à élargir la formation en ligne pour tous (MOOC) et porter davantage ces enjeux en Afrique pour, à terme, inciter les décideurs africains du futur à acquérir toutes les connaissances requises dans ce vaste champ d'activité.</p>
	<p><b>Recommandation 10.</b> Advenant le refinancement d'un projet ayant la même portée et appuyant le renforcement d'initiatives globales pour assurer les liens entre recherches, politiques et plaidoyer tout en associant différents services techniques de l'OIT, reconsidérer les ressources humaines allouées à la coordination des activités afin de constituer une équipe en mesure d'assurer toutes les responsabilités attenantes au projet.</p>
	<p><b>Recommandation 11.</b> Porter une attention particulière à la gestion du savoir associé au projet Entr'Alliance et normaliser la mise en valeur et la dissémination des outils, des recherches et des expériences acquises (meilleures pratiques et leçons) dans le cadre de ses interventions. De telles mesures favoriseraient la gestion des connaissances et donneraient l'occasion aux mandants tripartites de l'OIT, aux partenaires sociaux et aux acteurs privés impliqués dans les chaînes d'approvisionnement de consulter les recherches menées et les outils développés, de façon à encourager les actions convergentes en faveur de la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé ainsi qu'à appuyer d'autres initiatives consacrées aux chaînes d'approvisionnement.</p>
<b>Principales leçons apprises et bonnes pratiques</b>	<p><b>Leçon apprise 1.</b> La transition du travail des membres de la CLP, par la création de groupes de travail pays (RDC, Côte d'Ivoire, Inde), est une démarche qui permet non seulement d'élargir le champ d'intervention de la CLP et de transposer, au niveau national, le débat sur le travail des enfants qui a cours au niveau international, mais aussi d'engager plus concrètement les grandes EMN dans les efforts de diligence raisonnable au sein de leurs chaînes d'approvisionnement. Il y a lieu de poursuivre les efforts en misant sur les acquis de ces expériences, tout en veillant à ce qu'il soit possible de partager les approches innovantes d'intervention testées sur le terrain et les résultats obtenus à ce jour, de façon à enrichir les débats amorcés dans le domaine des chaînes d'approvisionnement et à susciter l'intérêt d'autres EMN.</p>
	<p><b>Bonne pratique 1.</b> À Madagascar, le regroupement de chaînes d'approvisionnement permet de réunir plusieurs projets que la thématique concerne et qui s'impliquent dans des actions transversales complémentaires, que ce soit pour : (a) formaliser l'emploi dans le secteur du textile (projet Better Work), (b) renforcer les normes de sécurité ou de santé au travail aux fins du développement, de concert avec les autorités de l'inspection du travail, la magistrature et les acteurs de la chaîne d'approvisionnement du litchi (projet VZF), ou (c) cibler diverses problématiques comme le travail des enfants dans le secteur du mica (projet</p>

Trade for Decent Work). Une telle approche permet d'harmoniser les objectifs des différents projets, d'éviter les doubles emplois et de partager les connaissances sur les besoins des acteurs locaux et nationaux. L'approche permet également de tirer parti des expériences acquises, contribuant par le fait même à l'amélioration, la coordination et l'efficacité des interventions entre partenaires sur le terrain.

**Bonne pratique 2.** Le projet a bénéficié de la création des groupes de travail pays de la CLP et de la transition vers des interventions nationales qui, bien qu'encore récentes, recèlent un potentiel pour stimuler les efforts, l'engagement et la collaboration de toutes les parties prenantes en vue de s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants au niveau national et s'investir dans des initiatives concrètes visant à promouvoir le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement. Ces interventions permettent aussi de tirer parti des connaissances, des compétences et des ressources de tous les membres du groupe de travail. Les groupes de travail de la CLP ont conçu et testé des expériences de collaboration impliquant l'ensemble des parties prenantes au niveau national et misant sur la coopération des EMN qui utilisent les matières premières dans leurs chaînes d'approvisionnement. Ces collaborations se fondent sur des recherches ciblées pour mieux comprendre les conditions de travail et les risques liés au travail des enfants. De plus, elles s'harmonisent avec les problématiques et les priorités établies par les contreparties nationales pour des produits de base spécifiques, et constituent des modèles qui proposent des axes de concertation et des approches d'intervention pratiques en vue d'unir les efforts, dans une région porteuse, pour aider le pays concerné à éradiquer le travail des enfants et le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement.

